



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-71518>

Département(s) de publication : **13**

Annonce n° **25-71518**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Métropole Aix-Marseille Provence

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Le présent accord-cadre a pour objet la mise en oeuvre des parcours d'inclusion active des publics en difficulté d'accès à l'emploi sur le secteur du Pays d'Aix.

Description : Le présent accord-cadre a pour objet la mise en oeuvre des parcours d'inclusion active des publics en difficulté d'accès à l'emploi sur le secteur du Pays d'Aix.

Identifiant de la procédure : 66fe0397-b3f2-4125-8bd9-06806f27a5e4

Avis précédent : 11bdab3a-8b3c-4e0f-9c24-8cd9736397a4-01

Identifiant interne : 75240243

Type de procédure : Ouverte

Principales caractéristiques de la procédure : Le présent accord-cadre a pour objet la mise en oeuvre des parcours d'inclusion active des publics en difficulté d'accès à l'emploi sur le secteur du Pays d'Aix.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 85312510 Services de réhabilitation professionnelle

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Métropole Aix-Marseille Provence 58 boulevard Charles Livon

Ville : Marseille

Code postal : 13007

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires : Adresse postale et géographique pour les remises des copies de sauvegarde : DCP - Le Balthazar : DCP 2 Boulevard Euroméditerranée - Quai d'Arenc, 13002 Marseille Les candidats pourront obtenir le dossier de consultation jusqu'à la date limite de remise des offres indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence correspondant. Tous les documents seront remis gratuitement. Pour obtenir le dossier sur la plateforme électronique : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/> Il sera demandé au candidat effectuant un retrait de fournir une adresse mail. Celle-ci sera utilisée pour lui transmettre les éventuels renseignements complémentaires. L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de fournir une adresse mail valide et régulièrement consultée. Pour tous renseignements complémentaires sur cette consultation, le candidat doit se reporter au Règlement de la Consultation. Conformément à l'article R2132-7 du Code de la Commande Publique, la remise des offres par voie dématérialisée est obligatoire. La remise des offres sous forme dématérialisée sera effectuée à l'adresse : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/> Les candidats devront remettre les déclarations, certificats et attestations prévus aux articles R. 2142-1, R. 2143-3 et R. 2143-11 du Code de la commande publique, permettant de vérifier que le candidat satisfait aux conditions de participation à la consultation : cf. Article 7.1 du Règlement de la consultation.

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 715,613 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 870,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Mise en oeuvre des parcours du PLIE sur le secteur "Nord"

Description : Le présent accord-cadre a pour objet la mise en oeuvre des parcours d'inclusion active des publics en difficulté d'accès à l'emploi sur le secteur "Nord" du Pays d'Aix. Il s'agit de définir des parcours d'insertion sociale et professionnelle réussis par la construction et la mobilisation d'étapes structurées autour d'une stratégie de retour à l'emploi réussi.

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 85312510 Services de réhabilitation professionnelle

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Le présent accord-cadre est reconductible. Il sera renouvelable 3 fois un an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. En cas de non reconduction, le titulaire sera prévenu par lettre recommandée, 3 mois avant la fin de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Coudoux (13111), Eguilles (13510), Jouques (13490), La Roque d'Anthéron (13640), Lambesc (13410), Meyrargues (13650), Le Puy-Sainte-Réparate (13610), Pertuis (84120), Peyrolles-en-Provence (13860), Rognes (13840), Saint-Cannat (13760), Saint-Estève-Janson (13610), Saint-Paul-lez-Durance (13115), Venelles (13770), Ventabren (13122)

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires : La valeur estimée du lot 1, toutes reconductions comprises, s'élève à 483 744Euros HT. Le montant maximum du lot 1, toutes reconductions comprises, s'élève à 600 000Euros HT.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/03/2025

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 120,936 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 150,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché financé en totalité ou en partie par des fonds de l'UE

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : La prévention et la réduction de la pollution

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en TTC. Le critère prix sera apprécié au regard du détail quantitatif estimatif et du bordereau des prix unitaires. La note correspondant au critère prix, sera proportionnelle au prix proposé par le candidat. Le meilleur prix se verra attribuer la note la plus élevée, soit 6. Les notes seront ensuite dégressives proportionnellement au meilleur prix selon la formule suivante : $NP = (\text{Meilleur prix} / \text{prix analysé}) \times 6$ NPp (note prix pondérée) sera obtenue en appliquant la pondération indiquée ci-dessus. Lorsque la notation au centième conduit

plusieurs candidats à obtenir une note correspondant au critère prix identique, alors que ceux-ci proposent des prix différents, la note correspondant au critère prix sera alors établie au millième (voire plus) afin de les départager.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 55

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique: Sous-critère 1: Qualité et pertinence de la méthodologie d'intervention pour l'exécution des différentes phases de la prestation, du nombre et de la qualité des outils mobilisés, des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que des partenariats engagés envisagés: 60% Sous-critère 2: Qualité et pertinence des moyens humains affectés à l'exécution des prestations au vu de l'organisation des moyens humains, de la composition de l'équipe, de leurs expériences, de leurs qualifications et du plan de formation envisagé: 40%

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 45

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Informations relatives aux délais de recours : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille Adresse postale : 31 rue Jean-François Leca, 13002 MARSEILLE Téléphone : 04 91 13 48 13 - Télécopie : 04 91 81 13 87 Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr Site web : <http://marseille.tribunal-administratif.fr> Le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Introduction des recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R .551-1 et suivants du code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la

décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994). Médiation : - Mission de conciliation : le tribunal administratif de Marseille peut exercer une mission de conciliation conformément à l'article L. 211-4 du code de justice administrative. Téléphone : 04 91 13 48 13. - Pour les différends liés exclusivement à l'exécution du marché : Comité consultatif interrégional de règlement amiable conformément à l'article R. 2197-1 du code de la commande publique : Préfecture de région (place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE CEDEX 06) - Téléphone : 04 84 35 40 00 - Site web : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur>

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille Provence

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Mise en oeuvre des parcours du PLIE sur le secteur "Centre"

Description : Le présent accord-cadre a pour objet la mise en oeuvre des parcours d'inclusion active des publics en difficulté d'accès à l'emploi sur le secteur "Centre" du Pays d'Aix. Il s'agit de définir des parcours d'insertion sociale et professionnelle réussis par la construction et la mobilisation d'étapes structurées autour d'une stratégie de retour à l'emploi réussi.

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 85312510 Services de réhabilitation professionnelle

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Le présent accord-cadre est reconductible. Il sera renouvelable 3 fois un an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. En cas de non reconduction, le titulaire sera prévenu par lettre recommandée, 3 mois avant la fin de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Aix-en-Provence (13100), Aix-en-Provence - Luynes (13080), Aix-en-Provence - Les Milles (13290), Aix-en-Provence - Puyricard (13540), Beaucueil (13100), Châteauneuf-le-Rouge (13790), Le Tholonet (13100), Meyreuil (13590), Puyloubier (13114), Saint-Antonin-sur-Bayon (13100), Saint-Marc-Jaumegarde (13100), Trets (13530), Vauvenargues (13126)

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires : La valeur estimée du lot 2, toutes reconductions comprises, s'élève à 525 200Euros HT. Le montant maximum du lot 2, toutes reconductions comprises, s'élève à 640 000Euros HT.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/03/2025

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 131,300 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 160,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché financé en totalité ou en partie par des fonds de l'UE

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : La prévention et la réduction de la pollution

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en TTC. Le critère prix sera apprécié au regard du détail quantitatif estimatif et du bordereau des prix unitaires. La note correspondant au critère prix, sera proportionnelle au prix proposé par le candidat. Le meilleur prix se verra attribuer la note la plus élevée, soit 6. Les notes seront ensuite dégressives proportionnellement au meilleur prix selon la formule suivante : $NP = (\text{Meilleur prix} / \text{prix analysé}) \times 6$ NPp (note prix pondérée) sera obtenue en appliquant la pondération indiquée ci-dessus. Lorsque la notation au centième conduit plusieurs candidats à obtenir une note correspondant au critère prix identique, alors que ceux-ci proposent des prix différents, la note correspondant au critère prix sera alors établie au millième (voire plus) afin de les départager.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 55

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique: Sous-critère 1: Qualité et pertinence de la méthodologie d'intervention pour l'exécution des différentes phases de la prestation, du nombre et de la qualité des outils mobilisés, des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que des partenariats engagés envisagés: 60% Sous-critère 2: Qualité et pertinence des moyens humains affectés à l'exécution des prestations au vu de l'organisation des moyens humains, de la composition de l'équipe, de leurs expériences, de leurs qualifications et du plan de formation envisagé: 40%

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 45

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Informations relatives aux délais de recours : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille Adresse postale : 31 rue Jean-François Leca, 13002 MARSEILLE Téléphone : 04 91 13 48 13 - Télécopie : 04 91 81 13 87 Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr Site web : <http://marseille.tribunal-administratif.fr> Le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Introduction des recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R .551-1 et suivants du code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de

justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994). Médiation : - Mission de conciliation : le tribunal administratif de Marseille peut exercer une mission de conciliation conformément à l'article L. 211-4 du code de justice administrative. Téléphone : 04 91 13 48 13. - Pour les différends liés exclusivement à l'exécution du marché : Comité consultatif interrégional de règlement amiable conformément à l'article R. 2197-1 du code de la commande publique : Préfecture de région (place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE CEDEX 06) - Téléphone : 04 84 35 40 00 - Site web : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur>

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille Provence

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Mise en oeuvre des parcours du PLIE sur le secteur "Aix-en-Provence" (13090)

Description : Le présent accord-cadre a pour objet la mise en oeuvre des parcours d'inclusion active des publics en difficulté d'accès à l'emploi sur le secteur "Aix-en-Provence" du Pays d'Aix. Il s'agit de définir des parcours d'insertion sociale et professionnelle réussis par la construction et la mobilisation d'étapes structurées autour d'une stratégie de retour à l'emploi réussi.

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 85312510 Services de réhabilitation professionnelle

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Le présent accord-cadre est reconductible. Il sera renouvelable 3 fois un an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. En cas de non reconduction, le titulaire sera prévenu par lettre recommandée, 3 mois avant la fin de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Aix-en-Provence

Code postal : 13090

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires : La valeur estimée du lot 3, toutes reconductions comprises, s'élève à 608 436Euros HT. Le montant maximum du lot 3, toutes reconductions comprises, s'élève à 800 000Euros HT.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/03/2025

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 152,109 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 200,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché financé en totalité ou en partie par des fonds de l'UE

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : La prévention et la réduction de la pollution

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en TTC. Le critère prix sera apprécié au regard du détail quantitatif estimatif et du bordereau des prix unitaires. La note correspondant au critère prix, sera proportionnelle au prix proposé par le candidat. Le meilleur prix se verra attribuer la note la plus élevée, soit 6. Les notes seront ensuite dégressives proportionnellement au meilleur prix selon la formule suivante : $NP = (\text{Meilleur prix} / \text{prix analysé}) \times 6$ NPp (note prix pondérée) sera obtenue en appliquant la pondération indiquée ci-dessus. Lorsque la notation au centième conduit plusieurs candidats à obtenir une note correspondant au critère prix identique, alors que ceux-ci proposent des prix différents, la note correspondant au critère prix sera alors établie au millième (voire plus) afin de les départager.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 55

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique: Sous-critère 1: Qualité et pertinence de la méthodologie d'intervention pour l'exécution des différentes phases de la prestation, du nombre et de la qualité des outils mobilisés, des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que des partenariats engagés envisagés: 60% Sous-critère 2: Qualité et pertinence des moyens humains affectés à l'exécution des prestations au vu de l'organisation des moyens humains, de la composition de l'équipe, de leurs expériences, de leurs qualifications et du plan de formation envisagé: 40%

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 45

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Informations relatives aux délais de recours : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille Adresse postale : 31 rue Jean-François Leca, 13002 MARSEILLE Téléphone : 04 91 13 48 13 - Télécopie : 04 91 81 13 87 Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr Site web : <http://marseille.tribunal-administratif.fr> Le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Introduction des recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994). Médiation : - Mission de conciliation : le tribunal administratif de Marseille peut exercer une mission de

conciliation conformément à l'article L. 211-4 du code de justice administrative.
Téléphone : 04 91 13 48 13. - Pour les différends liés exclusivement à l'exécution du marché : Comité consultatif interrégional de règlement amiable conformément à l'article R. 2197-1 du code de la commande publique : Préfecture de région (place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE CEDEX 06) - Téléphone : 04 84 35 40 00 - Site web : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur>

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille Provence

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : Mise en oeuvre des parcours du PLIE sur le secteur "Sud"

Description : Le présent accord-cadre a pour objet la mise en oeuvre des parcours d'inclusion active des publics en difficulté d'accès à l'emploi sur le secteur "Sud" du Pays d'Aix. Il s'agit de définir des parcours d'insertion sociale et professionnelle réussis par la construction et la mobilisation d'étapes structurées autour d'une stratégie de retour à l'emploi réussi.

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 85312510 Services de réhabilitation professionnelle

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Le présent accord-cadre est reconductible. Il sera renouvelable 3 fois un an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. En cas de non reconduction, le titulaire sera prévenu par lettre recommandée, 3 mois avant la fin de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Bouc-Bel-Air (13320), Cabriès (13480), Gardanne (13120), Gréasque (13850), Mimet (13105), Fuveau (13710), Les Pennes-Mirabeau (13170), Peynier (13790), Rousset (13790), Simiane Collongue (13109)

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires : La valeur estimée du lot 4, toutes reconductions comprises, s'élève à 720 072Euros HT. Le montant maximum du lot 4, toutes reconductions comprises, s'élève à 800 000Euros HT.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/03/2025

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 180,018 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 200,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché financé en totalité ou en partie par des fonds de l'UE

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : La prévention et la réduction de la pollution

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en TTC. Le critère prix sera apprécié au regard du détail quantitatif estimatif et du bordereau des prix unitaires. La note correspondant au critère prix, sera proportionnelle au prix proposé par le candidat. Le meilleur prix se verra attribuer la note la plus élevée, soit 6. Les notes seront ensuite dégressives proportionnellement au meilleur prix selon la formule suivante : $NP = (\text{Meilleur prix} / \text{prix analysé}) \times 6$ NPp (note prix pondérée) sera obtenue en appliquant la pondération indiquée ci-dessus. Lorsque la notation au centième conduit plusieurs candidats à obtenir une note correspondant au critère prix identique, alors que ceux-ci proposent des prix différents, la note correspondant au critère prix sera alors établie au millième (voire plus) afin de les départager.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 55

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique: Sous-critère 1: Qualité et pertinence de la méthodologie d'intervention pour l'exécution des différentes phases de la prestation, du nombre et de la qualité des outils mobilisés, des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que des partenariats engagés envisagés: 60% Sous-critère 2: Qualité et pertinence des moyens humains affectés à l'exécution des prestations au vu de l'organisation des moyens humains, de la composition de l'équipe, de leurs expériences, de leurs qualifications et du plan de formation envisagé: 40%

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 45

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Informations relatives aux délais de recours : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille Adresse postale : 31 rue Jean-François Leca, 13002 MARSEILLE Téléphone : 04 91 13 48 13 - Télécopie : 04 91 81 13 87 Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr Site web : <http://marseille.tribunal-administratif.fr> Le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Introduction des recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R .551-1 et suivants du code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994). Médiation : - Mission de conciliation : le tribunal administratif de Marseille peut exercer une mission de conciliation conformément à l'article L. 211-4 du code de justice administrative. Téléphone : 04 91 13 48 13. - Pour les différends liés exclusivement à l'exécution du marché : Comité consultatif interrégional de règlement amiable conformément à l'article R. 2197-1 du code de la commande publique : Préfecture de région (place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE CEDEX 06) - Téléphone : 04 84 35 40 00 - Site web : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur>

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille Provence

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : Mise en oeuvre des parcours du PLIE sur le secteur "Vitrolles" (13127)

Description : Le présent accord-cadre a pour objet la mise en oeuvre des parcours d'inclusion active des publics en difficulté d'accès à l'emploi sur le secteur "Vitrolles" du Pays d'Aix. Il s'agit de définir des parcours d'insertion sociale et professionnelle réussis par la construction et la mobilisation d'étapes structurées autour d'une stratégie de retour à l'emploi réussi.

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 85312510 Services de réhabilitation professionnelle

Options :

Description des options : L'accord-cadre est passé pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Le présent accord-cadre est reconductible. Il sera renouvelable 3 fois un an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. En cas de non reconduction, le titulaire sera prévenu par lettre recommandée, 3 mois avant la fin de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville : Vitrolles

Code postal : 13127

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires : La valeur estimée du lot 5, toutes reconductions comprises, s'élève à 525 000Euros HT. Le montant maximum du lot 5, toutes reconductions comprises, s'élève à 640 000Euros HT.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/03/2025

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 131,250 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 160,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché financé en totalité ou en partie par des fonds de l'UE

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : La prévention et la réduction de la pollution

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :**Type :** Prix

Description : Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en TTC. Le critère prix sera apprécié au regard du détail quantitatif estimatif et du bordereau des prix unitaires. La note correspondant au critère prix, sera proportionnelle au prix proposé par le candidat. Le meilleur prix se verra attribuer la note la plus élevée, soit 6. Les notes seront ensuite dégressives proportionnellement au meilleur prix selon la formule suivante : $NP = (\text{Meilleur prix} / \text{prix analysé}) \times 6$ NPp (note prix pondérée) sera obtenue en appliquant la pondération indiquée ci-dessus. Lorsque la notation au centième conduit plusieurs candidats à obtenir une note correspondant au critère prix identique, alors que ceux-ci proposent des prix différents, la note correspondant au critère prix sera alors établie au millième (voire plus) afin de les départager.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)**Nombre critère d'attribution :** 55**Critère :****Type :** Qualité

Description : Valeur technique: Sous-critère 1: Qualité et pertinence de la méthodologie d'intervention pour l'exécution des différentes phases de la prestation, du nombre et de la qualité des outils mobilisés, des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que des partenariats engagés envisagés: 60% Sous-critère 2: Qualité et pertinence des moyens humains affectés à l'exécution des prestations au vu de l'organisation des moyens humains, de la composition de l'équipe, de leurs expériences, de leurs qualifications et du plan de formation envisagé: 40%

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)**Nombre critère d'attribution :** 45**5.1.15 Techniques****Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Marseille

Informations relatives aux délais de recours : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille Adresse postale : 31 rue Jean-François Leca, 13002 MARSEILLE Téléphone : 04 91 13 48 13 - Télécopie : 04 91 81 13 87 Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr Site web : <http://marseille.tribunal-administratif.fr> Le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Introduction des recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A

partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative). - Un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - Un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative). - Un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - Tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994). Médiation : - Mission de conciliation : le tribunal administratif de Marseille peut exercer une mission de conciliation conformément à l'article L. 211-4 du code de justice administrative. Téléphone : 04 91 13 48 13. - Pour les différends liés exclusivement à l'exécution du marché : Comité consultatif interrégional de règlement amiable conformément à l'article R. 2197-1 du code de la commande publique : Préfecture de région (place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE CEDEX 06) - Téléphone : 04 84 35 40 00 - Site web : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur>

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille Provence

Section 6 - Résultats

Valeur maximale des accords-cadres dans cet avis : 870,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 150,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : JOB EXPERT

Sous-traitants du lauréat :

Nom officiel : Stéphanie BERTRAND (SOUS-TRAITANT)

Offre :

Identifiant de l'offre : JOB EXPERT

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 143,900 Euro

Sous-traitance : Oui

La valeur de la sous-traitance est connue : oui

Valeur de la sous-traitance : 67,000 Euro

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z250159A00

Titre : Inclusion active des publics en difficultés d'accès à l'emploi sur le secteur du Pays d'Aix _ Lot 1 : Mise en oeuvre des parcours PLIE pour le secteur "Nord" _ Coudoux (13111), Eguilles (13510), Jouques (13490), La Roque d'Anthéron (13640), Lambesc (13410), Meyrargues (13650), Le Puy-Sainte-Réparate (13610), Pertuis (84120), Peyrolles-en-Provence (13860), Rognes (13840), Saint-Cannat (13760), Sa

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 02/06/2025

Date de conclusion du marché : 04/06/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille Provence

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 160,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : JOB EXPERT

Sous-traitants du lauréat :

Nom officiel : Béatrice PATERNA (SOUS-TRAITANT)

Offre :

Identifiant de l'offre : JOB EXPERT

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Valeur de l'offre : 143,680 Euro

Sous-traitance : Oui

La valeur de la sous-traitance est connue : oui

Valeur de la sous-traitance : 37,000 Euro

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z250160A00

Titre : Inclusion active des publics en difficultés d'accès à l'emploi sur le secteur du Pays d'Aix _ Lot 2 : Mise en œuvre des parcours PLIE pour le secteur "Centre" _ Aix-en-Provence (13100), Aix-en-Provence - Luynes (13080), Aix-en-Provence - Les Milles (13290), Aix-en-Provence - Puyricard (13540), Beaurecueil (13100), Châteauneuf-le-Rouge (13790), Le Tholonet (13100), Trets (13530), Vauvenargues (131

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 02/06/2025

Date de conclusion du marché : 04/06/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille Provence

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 200,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : ETTIC EMPLOI

Offre :

Identifiant de l'offre : ETTIC EMPLOI

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

Valeur de l'offre : 189,563 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z250161A00

Titre : Inclusion active des publics en difficultés d'accès à l'emploi sur le secteur du Pays d'Aix _ Lot 3 : Mise en oeuvre des parcours PLIE pour le secteur "Aix-en-Provence (13090)"

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 02/06/2025

Date de conclusion du marché : 04/06/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille Provence

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 200,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : ETTIC EMPLOI

Offre :

Identifiant de l'offre : ETTIC EMPLOI

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0004

Valeur de l'offre : 199,563 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z250162A00

Titre : Inclusion active des publics en difficultés d'accès à l'emploi sur le secteur du Pays d'Aix _ Lot 4 : Mise en oeuvre des parcours PLIE pour le secteur "Sud" _ Bouc-Bel-Air (13220), Cabriès (13480), Gardanne (13120), Gréasque (13850), Mimet (13105), Fuveau (13710), Les Pennes-Mirabeau (13170), Peynier (13790), Rousset (13790), Simiane Collongue (13109)

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 02/06/2025

Date de conclusion du marché : 04/06/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille Provence

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0005

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 160,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : A&C CONSEILS

Offre :

Identifiant de l'offre : A&C CONSEILS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0005

Valeur de l'offre : 194,360 Euro

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z250163A00

Titre : Inclusion active des publics en difficultés d'accès à l'emploi sur le secteur du Pays d'Aix _ Lot 5 : Mise en oeuvre des parcours PLIE pour le secteur "Vitrolles (13127)"

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 02/06/2025

Date de conclusion du marché : 04/06/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille Provence

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Marseille

Numéro d'enregistrement : 17130005600024

Adresse postale : 31 rue Jean-François Leca

Ville : Marseille

Code postal : 13002

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Téléphone : 04 91 13 48 13

Adresse internet : <http://marseille.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0006

Nom officiel : Stéphanie BERTRAND (SOUS-TRAITANT)

Taille de l'opérateur économique : **Micro, petite ou moyenne**

Numéro d'enregistrement : 80521388100016

Adresse postale : Chemin de la petite guarrigue

Ville : MERINDOL

Code postal : 84360

Subdivision pays (NUTS) : Vaucluse (FRL06)

Pays : France

Point de contact : Stéphanie BERTRAND

Adresse électronique : objectif_emploi@yahoo.com

Téléphone : 0778195439

Adresse internet : <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/etablissement/80521388100016?redirected=1>

Rôles de cette organisation :

Sous-traitant

8.1 ORG-0007

Nom officiel : Béatrice PATERNA (SOUS-TRAITANT)

Taille de l'opérateur économique : **Micro, petite ou moyenne**

Numéro d'enregistrement : 89447280200012

Adresse postale : Avenue Charles de Gaulle

Ville : PEYROLLES-EN-PROVENCE

Code postal : 13860

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Point de contact : Béatrice PATERNA

Adresse électronique : beatrice.paterna@laposte.net

Téléphone : 0683311571

Adresse internet : <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/etablissement/89447280200012?redirected=1>

Rôles de cette organisation :

Sous-traitant

8.1 ORG-0005

Nom officiel : A&C CONSEILS

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 79161817600022

Adresse postale : 21 avenue du Dr Heckel Bâtiment F

Ville : MARSEILLE

Code postal : 13011

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Point de contact : Alice BERNARDINI

Adresse électronique : association.aetc@gmail.com

Téléphone : 0488085960

Adresse internet : <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/etablissement/79161817600022?redirected=1>

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0005

8.1 ORG-0004

Nom officiel : ETTIC EMPLOI

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 50282847800037

Adresse postale : 19 Rue Léon Blum

Ville : AIX-EN-PROVENCE

Code postal : 13090

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Point de contact : Danielle PERNETTE

Adresse électronique : pernetted@arborescence-emploi.fr

Téléphone : 0442684140

Adresse internet : <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/etablissement/50282847800037?redirected=1>

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0003, LOT-0004

8.1 ORG-0003

Nom officiel : JOB EXPERT

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 75160540300029

Adresse postale : 15 rue Henri Barrelet Le Concorde _ Bâtiment B

Ville : MARIGNANE

Code postal : 13700

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Point de contact : Murielle BARELLI

Adresse électronique : mbarelli@jobexpert.fr

Téléphone : 0623339839

Adresse internet : <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/entreprise/job-expert-751605403>

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001, LOT-0002

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Métropole Aix-Marseille Provence

Numéro d'enregistrement : 20005480700017

Adresse postale : 58 boulevard Charles Livon

Ville : Marseille

Code postal : 13007

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : commande-publique.entreprises@ampmetropole.fr

Téléphone : 0491999900

Adresse internet : <http://ampmetropole.fr/>

Profil de l'acheteur : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/entreprise>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 0c1a4cde-8a7f-4507-9305-492fcf4ed32b - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime assoupli

Date d'envoi de l'avis : 25/06/2025 à 10:25

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25/06/2025